

## Note de présentation brève et synthétique Budget primitif 2022

Aux termes des dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en conseil d'Etat."

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle budgétaire » est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives de crédits, compte administratif.

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 1. Section de fonctionnement :

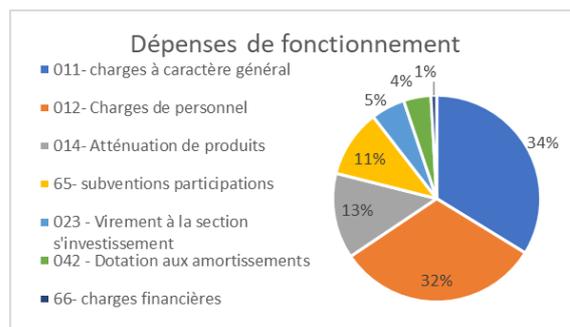
Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la communauté.

#### a. Les dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes (comparaison avec le BP2021) :

- Charges d'exploitation : 5 307 626 € (prestations de services, entretien et réparations, dépenses de voirie, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...) (+14%/2021)
- Masse salariale : 4 983 650 € (+7,48%)
- Subventions et participations : 1 664 780 € (subventions d'équilibre aux budgets annexes - CIAS, économie, tourisme, multiple rural), subventions aux associations, indemnités élus et participations à différents organismes (EPFL, SYDEC...), (+4,76%)
- Charges financières (intérêt des emprunts) : 138 808 € (stable)
- Atténuations de produits : 2 103 143 € (attributions de compensations aux communes et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences de la réforme fiscale. Les collectivités ayant perçu davantage de recettes à la suite de cette réforme reversent une somme au profit des collectivités ayant perdu des ressources issues de la fiscalité.

Total dépenses de fonctionnement	15 701 580
011- charges à caractère général	5 307 626
012- Charges de personnel	4 983 650
014- Atténuation de produits	2 103 143
65- subventions participations	1 664 780
023 - Virement à la section s'investissement	832 962
042 - Dotation aux amortissements	668 611
66- charges financières	138 808
68- dotations aux amortissements et provisions	2 000

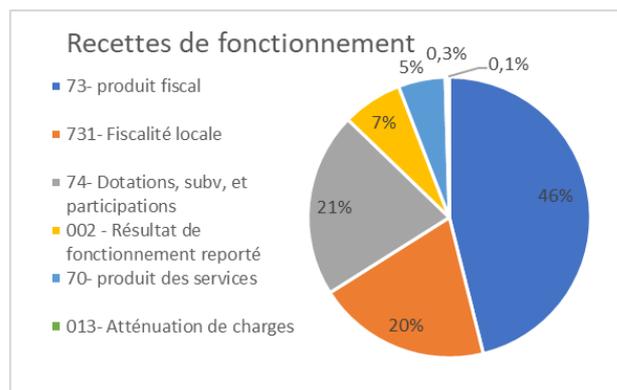


## b. Les recettes de fonctionnement

Les principales de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Produits des services : 844 585 € (prix payé par l'utilisateur des services de la communauté (crèches, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), entrées piscine, Abbaye de Sorde, ludothèque, AMI).
- Produit des impôts : 7 244 335 € (détail ci-après) (dont 273 701 € de fonds de péréquation)
- Fiscalité locale (TEOM et taxe de séjour) : 3 119 051 €
- Dotations et participations 3 339 536 € - Dotations de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour le fonctionnement des services (crèche, ALSH, ludothèque, patrimoine...).

Total recettes de fonctionnement	15 701 580
73- produit fiscal	7 244 335
731- Fiscalité locale	3 119 051
74- Dotations, subv, et participations	3 339 536
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 081 512
70- produit des services	844 585
013- Atténuation de charges	53 700
76- Produits financiers	18 861



### Fiscalité :

#### Taux fiscalité :

Taxe d'habitation : 10,82%

Taxe foncière bâti : 2,51%

Taxe foncière non bâti : 12,86%

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,48%

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 3 065 262,31 €

Le produit de cette taxe est destiné à couvrir les contributions aux syndicats d'ordures ménagères auxquels la Communauté de communes adhère pour exercer cette compétence. Pour 2022 les contributions aux syndicats sont à 1 193 600 € pour le SITCOM et 1 130 000 € pour le SIETOM soit un total de 3 066 000 €.

## 2. Section d'investissement :

### a. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 543 742 €

Le remboursement en capital de la dette s'élève à : 772 494 €

Les investissements prévus à l'exercice 2022 sont les suivants (liste non exhaustive):

Pour les opérations d'investissements de travaux (chapitre 23) : 2 240 593 €

- Abbaye (cryptoportique) tranches 1 et 2 : 977 505 €
- Programme de voirie : 740 000 €
- Maternelles travaux d'entretien : 80 000 €

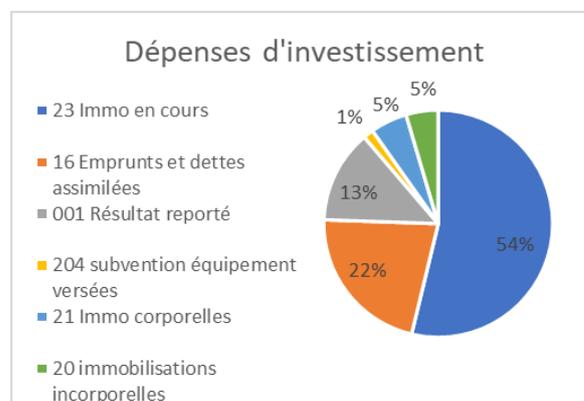
Pour les frais d'études, (chapitre 20) : 160 K €

- Etudes liées aux documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) : 125 000 €
- Etudes Plan Climat Air Energie des Territoires (PCAET) : 35 000 €

Pour les subventions d'équipements (chapitre 204) : 51 K €

- Demi-échangeurs Baro 11 800 €
- Logements sociaux : 50 000 €

Total dépenses d'investissement	3 543 142
23 Immo en cours	1 904 505
16 Emprunts et dettes assimilées	772 494
001 Résultat reporté	469 003
204 subvention équipement versées	51 800
21 Immo corporelles	184 550
20 immobilisations incorporelles	160 790



### b. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement du budget général s'élèvent à 3 543 742 €.

Elles sont constituées par :

- Les subventions : 729 510 € (Patrimoine : Etat : 171 500 € ; Région : 60 000 € ; Département : 120 000 € PLUI 15 000 €)
- Le fonds de compensation de la TVA : 331 210 € chapitre 10 dotations et fonds divers
- Emprunt : 428 000 €

## 3. Budgets consolidés Cumul du Budget principal et de ses budgets annexes

### a. Dépenses de fonctionnement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GéMAPI	Consolidé
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 701 580</b>	<b>452 487</b>	<b>203 334</b>	<b>46 190</b>	<b>386 452</b>	<b>16 790 043</b>
011- charges à caractère général	5 307 626	88 119	86 485	11 300		5 493 530
012- Charges de personnel	4 983 650	59 000	110 660		25 000	5 178 310
014- Atténuation de produits	2 103 143					2 103 143
65- subventions participations	1 664 780	111 933			358 174	2 134 887
023 - Virement à la section s'investissement	832 962				3 278	836 240
042 - opérations d'ordre de transferts entre sections	668 611	161 006	6 189	34 890		870 696
66- charges financières	138 808	32 429				171 237
68- dotations aux amortissements et provisions	2 000					2 000

La Communauté de communes verse une subvention d'équilibre au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans d'un montant de 750 000 € (chapitre 65 du budget principal).

## b. Recettes de fonctionnement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GéMAPI	Consolidé
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>15 701 580</b>	<b>452 487</b>	<b>203 334</b>	<b>46 190</b>	<b>386 452</b>	<b>16 790 043</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 081 512	172 369	34 348	2 244		1 290 473
013- Atténuation de charges	53 700					53 700
70- produit des services	844 585		6 000			850 585
73- produit fiscal	7 244 335				326 927	7 571 262
731- Fiscalité locale	3 119 051					3 119 051
74- Dotations, subv, et participations	3 339 536		17 160		59 525	3 416 221
75- autres produits	-	280 118	145 826	43 946		469 890
76- Produits financiers	18 861					18 861

La prise en charge des déficits des budgets annexes (BA) par le budget principal (chapitre 75 des BA) :

- Budget annexe Office de tourisme : 145 826 €
- Budget annexe Multiple rural : 36 544 €
- Budget annexe Action économique : 225 523 €

Budget annexe Gémapi (participation du BP lié à la déduction des attributions des communes lors du transfert de la compétence Gémapi à la CC) : 59 525 €.

Perception de la taxe Gémapi à hauteur de 326 927 €

## c. Dépenses d'investissement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GéMAPI	Consolidé
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 543 142</b>	<b>1 249 253</b>	<b>17 421</b>	<b>182 388</b>	<b>112 820</b>	<b>5 105 024</b>
001 Résultat reporté	469 003				112 820	581 823
041 Opérations patrimoniales	-					-
16 Emprunts et dettes assimilées	772 494	100 778		800		874 072
20 immobilisations incorporelles	160 790	42 000				202 790
204 subvention équipement versées	51 800					51 800
21 Immo corporelles	184 550	752 785	17 421	101 588		1 056 344
23 Immo en cours	1 904 505	353 690		80 000		2 338 195

## d. Recettes d'investissement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GéMAPI	Consolidé
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 543 742</b>	<b>1 249 253</b>	<b>17 421</b>	<b>182 388</b>	<b>112 820</b>	<b>5 105 624</b>
10 - Dotations et fonds divers	800 813		830		109 542	911 185
021 - Virement de la section de fonctionnement	832 962				3 278	836 240
13 - Subventions d'investissement reçues	729 510	16 232				745 742
16 - Emprunts et dettes assimilées	428 000	450				428 450
040 - Amortissements	668 611	161 006	6 189	34 890		870 696
27 - Immobilisations corporelles	83 846					83 846
024- Produit des cessions d'immobilisations		626 020				626 020
001 - résultat d'investissement reporté		445 545	10 402	147 498		603 445